

## RDAAH - CONDITIONS DE RESSOURCES

► Conditions de ressources pour les ménages propriétaires éligibles au Règlement Départemental des Aides à l'Amélioration de l'Habitat (Personnes âgées de 65 ans et + et/ou les personnes en situation de handicap)

Les revenus de l'année N-2 (*avis d'imposition N-2 – Revenus 2024 déclarés en 2025*) ne doivent pas dépasser le barème ci-dessous (LLTS au 1<sup>er</sup> janvier 2026) :

Nombre de personnes occupant le logement	Plafond de ressources
1 personne	15 797 €
2 personnes	21 096 €
3 personnes	25 369 €
4 personnes	30 627 €
5 personnes	36 029 €
6 personnes et plus	40 605 €